Section SLE JOURNAL OCTOBRE 2018

Maison des syndicats Espace Mandela - 82 Bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil - Tél : 01.34.10.24.07

Directeur de publication : Pierre Bors / CPPAP : dépôt légal en cours

Convergence des luttes: si on en parlait sérieusement?

page 2

Privatisation des cantines et du service de
nettoyage des collèges.

page 2

Plan Étudiants, Parcoursup, réforme du Bac et
du Lycée : pourquoi
les combattre ?

pages 3 & 4

■ Éducation prioritaire.

pages 5 & 6

Ça s'est passé dans leVal d'Oise.

page 7 & 8

Élections professionnel-les.

page 9

3e rencontre du Réseau Syndical de Solidarité et de Luttes.

page 9

EDITO

FONCTION PUBLIQUE, EDUCATION:

ON ENTRE EN MACRONIE

SELECTION SOCIALE ET DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS

E GOUVERNEMENT vient de lancer une attaque contre la fonction publique et les services publics qu'elle assure en annonçant les quatre chantiers du plan de démolition pour saper le statut de la fonction publique, instaurer la rémunération au mérite, imposer la mobilité et détruire le dialogue social.

La droite et les médias ont toujours dressé l'opinion contre les fonctionnaires, traités de «fainéants» ou de « nantis » ; elle méprise ces « ronds de cuir » désœuvrés et toujours absents.

Les tenants du libéralisme pur et dur ne cessent de dénoncer « l'emploi à vie » des fonctionnaires et de railler le « passéisme » de leur statut ; le remplacer par le contrat donnerait plus de « souplesse à la gestion des ressources humaines ».

Pour le gouvernement actuel, la fonction publique n'est qu'une variable d'ajustement budgétaire, un coût qu'il faut réduire pour diminuer l'endettement public.

Les annonces de ces dernières semaines révèlent une offensive d'une ampleur inégalée.

Elles signifient que le gouvernement veut procéder à la remise en cause du socle même de notre société ; il oublie en effet que le statut général de la fonction publique n'a pas été instauré pour protéger l'ensemble des droits et des statuts des fonctionnaires, bien au contraire il a été mis en place au bénéfice des usagers surtout les plus démunis.

Le recours aux contractuels et la suppression de 120000 postes ont été clairement annoncés.

Seule une fonction publique forte et indépendante des intérêts particuliers peut se porter garante de l'intérêt général comme de l'égalité de traitement des usagers.

La fonction publique et les services publics sont une richesse pour notre pays ; ils sont un outil de cohésion sociale et de redistribution des richesses.

Dans l'éducation, cette casse du service public se décline de la maternelle à l'université :

- ► Les postes aux prochains concours d'enseignant-e-s sont en baisse de 20% dans le second degré et de 10% dans le 1er degré,
- ► La réforme du bac et du lycée prévoit de son côté une remise en cause du statut des enseignants, une baisse des horaires et donc des postes, l'accroissement des inégalités entre élèves et entre établissements.
- ► La destruction de l'enseignement supérieur public largement engagée par la LRU en 2007 se poursuit. C'est bel et bien la sélection généralisée à l'entrée de l'université qui est mise en place ; dès cette année, le bac ne

sera plus suffisant pour accéder à l'université puisque les élèves devront satisfaire des attendus définis par chaque établissement et toute cette réforme ne va immanquablement qu'accentuer le tri social; on se demande d'ailleurs si tel n'est pas tout simplement l'objectif.

L'heure est donc à la lutte pour le retrait des réformes du baccalauréat, du lycée et de l'accès aux études supérieures qui forment un tout simplement cohérent.

Mais la lutte doit être élargie à tous les secteurs car c'est l'ensemble des services publics et des droits des travailleurs qui sont mis à mal.

Il est plus que temps de cesser les lamentations et de relever la tête.

Tous ensemble, il nous faut défendre le bien commun qu'est le service public. Il faut s'opposer à la suppression d'emplois. Il faut revendiquer et exiger la titularisation de tous les précaires. Il faudra bientôt défendre nos retraites.

1



CONVERGENCE DES LUTTES:

SI ON EN PARLAIT SERIEUSEMENT ?

ACE AU POUVOIR capitaliste, seule une action collective forte permettra de changer la société; c'est dans cette optique que l'on doit parler de convergence des luttes.

Pour cela:

- Il nous faut admettre que le dialogue social est une illusion largement partagée par la majorité des organisations syndicales et que c'est une impasse dans laquelle le syndicalisme de lutte ne doit pas s'engager car être assis à la table des patrons ou des gouvernants c'est déjà renoncer à construire un véritable rapport de force.
- Il nous faut aussi admettre que le repli corporatiste que nous essayons de combattre dans nos différents secteurs fait le jeu du pouvoir.
- Il nous faut condamner la répétition du rituel mis en place par les directions syndicales qui consiste à proposer seulement des journées d'action et de mobilisa-

tion isolées, ce qui finit par lasser même les plus déterminés.

Nous devons donc, après avoir fait ce constat, persister à construire une réelle convergence des luttes en partant de plusieurs principes :

- La convergence ne peut émerger de la simple juxtaposition et de l'addition de revendications corporatistes ; il faut mettre en évidence ce qui est commun aux différents secteurs du privé et du public.
- Une action unitaire ne se construit pas d'en haut par un accord entre les directions syndicales contraintes de s'aligner sur les positions les plus molles ; c'est à la base, dans nos assemblées générales, que nous devons prendre notre avenir en main.

Une réelle convergence des luttes doit aboutir à un blocage de l'économie ; converger dans des journées isolées et des manifestations rituelles signifierait se condamner à l'échec.

AUTRE ATTAQUE DU SERVICE PUBLIC:

LA PRIVATISATION DES CANTINES ET DU SERVICE DE NETTOYAGE DES COLLÈGES

OUJOURS dans un projet de casse du service public dans tous les secteurs. les collectivités territoriales tentent de faire entrer les entreprises privées dans les collèges. Après la décentralisation en 2004, une nouvelle attaque est donc faite aux agent.e.s: on tente de les remplacer par des sociétés privées. Bien qu'il semble que ce soit une volonté gouvernementale (et même du gouvernement précédent), les départements ne sont pas encore au même niveau sur ce projet. Cependant, si les Yvelines sont les plus touchés (il est prévu qu'en 2019, la totalité des cantines de ce département soient concernées), ne nous réjouissons pas : les agent.e.s du Val d'Oise sont aussi attaqué.e.s. On nous parle d'établissement « test ». Or, le phénomène se

Bésot

répand sans qu'il n'y ait d'audit qui relève une amélioration financière ou une amélioration de la qualité. En revanche, les conséquen-

ces sont déjà désastreuses. D'abord, ce sont les personnels qui subissent les conséquences : dans ces établissements dits « test », on « propose » aux agent.e.s une mutation forcée. De plus, la mise en concurrence des entreprises imposent un rendement (et donc des réductions du personnel) et une recherche du profit au dépend du service proposé. Le service se dégrade donc : moins de personnel, moins de qualité, plus de rendement.

Ainsi, il est important de soutenir les camarades du 78 qui se battent pour éviter cela (une pétition intersyndicale est à signer sur le site de SUD Education 78) et soyons vigilant.e.s. Il y a quelques années, certains collèges qui devaient

être des établissements « test » ont réussi à faire reculer le Conseil Départemental grâce à leur conseil d'administration mais quand le Conseil Départemental décidera d'attaquer réellement pour imposer cela à tous les établissements, il faudra être prêt à riposter ensemble. ■



PLAN ÉTUDIANTS, PARCOURSUP, RÉFORME DU BAC ET DU LYCÉE...

POURQUOI LES COMBATTRE?

EPUIS L'AUTOMNE, le gouvernement annonce puis met en place dans la précipitation une série de réformes : du lycée, du baccalauréat, de l'accès à l'université et à présent de la licence. En particulier, il cherche à instaurer pour les futur-e-s bachelier-e-s 2018 la sélection à l'entrée de l'université. La violence des attaques contre le service public d'éducation et la jeunesse impose de notre part une riposte d'ampleur.

Le droit à l'éducation est en France un principe constitutionnel, auquel la loi relative « à l'orientation et à la réussite des étudiants » (ORE) apporte aujourd'hui des limites. En effet, elle transforme le système d'orientation post-bac en supprimant le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique Admission postbac (APB) tant décriés. À la place, toutes les filières d'enseignement supérieur, même celles de l'université supposément « non-sélectives », classeront les dossiers des candidat-e-s: pour quoi faire, sinon pour choisir, donc sélectionner les élèves qu'elles acceptent?

Les filières qui étaient déjà sélectives, bien évidemment, le restent : Classes préparatoires aux grandes écoles (qui bénéficient toujours d'un meilleur taux d'encadrement que les filières universitaires alors qu'elles accueillent les 5 % d'étudiant-e-s qui ont le plus de facilités), IUT, BTS, écoles... Les universités, quant à elles, pourront donner comme réponses aux candidate-s « Oui » ou « Oui si ». Ouisi signifiera qu'elles mettent en place un parcours de remédiation pour les élèves dont elles jugent le niveau insuffisant, sans que les financements soient alignés pour que de tels parcours aient la moindre chance d'être efficaces. Surtout, dès lors que la limite de leurs capacités d'accueil sera atteinte, Parcoursup mettra les candidat-e-s « en attente » d'éventuels désistements qui ne se produiront pas forcément.

En théorie, le bac continue de garantir une place dans le supérieur. Les élèves (vraisemblablement nombreux et nombreuses) qui n'auront obtenu de réponse positive à aucun de leurs vœux se verront affecté-e-s dans une formation qu'ils n'auront pas choisie, par une commission rectorale dans le cadre d'une procédure complémentaire après les résultats du bac, en fonction des places restantes. Toutes les conditions sont donc réunies pour qu'ils-elles se découragent en cours de route, et cela d'autant plus que l'amateurisme qui entoure la mise en place de la réforme laisse présager qu'il y aura encore des candidat-e-s sur le carreau bien après la rentrée de septembre. En pratique, donc,

le bac cesse d'être le premier grade universitaire, garantissant en soi l'accès au supérieur, ce qui va de pair avec la réforme annoncée par ailleurs de ce diplôme, qui le vide de sa substance et de sa cohérence nationale. [...]

La servitude volontaire : les élèves et les professeur-e-s de terminales contraint-e-s de préparer la sélection

Des dizaines de départements ou d'établissements universitaires refusent pour le moment de se livrer à ce « sale boulot » de sélection, ce qui correspond à la consigne syndicale donnée par Sud-Éducation notamment. Mais pour celles et ceux qui l'acceptent, on ne s'est pas contenté de leur fournir les moult outils déjà existants pour trier les élèves : notes, bulletins, redoublement en première ou en terminale, filière et lycée d'origine... On a aussi obligé les enseignant-e-s de terminale à produire de nouveaux indicateurs, sur des « fiches avenir » examinées en conseil de classe, évaluant les compétences des élèves et se prononçant sur leur avenir dans le supérieur. Une procédure délirante à plus d'un titre : temps passé sur ces fiches avenir au détriment de l'accompagnement des élèves dans leur scolarité à quelques mois du bac, et cela pour rien, dans la mesure où les chef-fe-s

d'établissement avaient en définitive le dernier mot pour établir la « capacité à réussir » de l'élève... Sur le fond : notre métier ne permet pas de lire dans le marc de café pour juger la vie entière des élèves (les compétences demandaient notamment d'évaluer l'implication extra-scolaire) ou leur avenir. De nombreuses équipes ont choisi d'exprimer leur opposition en boycottant les fiches avenir ou en y indiquant automatiquement les mentions les plus favorables pour tous les items. Sud-Éducation appelait à procéder de la sorte.

Ensuite, les élèves ont dû remplir des dossiers extrêmement lourds sur Parcoursup: CV (à 17 ans), projet de formation motivé, questionnaires de connaissances, de motivation voire de personnalité, lettres de recommandation, attestations diverses, ou tout autre document selon l'imagination des filières d'enseignement supérieur. Que mesure-t-on avec ces dossiers? Rien d'autre que l'origine sociale des élèves : leur carnet d'adresses, le nombre d'adultes à même de les aider ou de les relire, les possibilités d'activités extra-scolaires qui leur ont été offertes, l'aptitude à savoir se vendre sur le grand marché de l'éducation avant de le faire sur le marché de l'emploi... suite page 3 🖛



► Le pari de l'auto-exclusion

Pour appuyer sa réforme, le gouvernement a ajouté une série d'obstacles qui découragent les élèves les moins favorisé-e-s de tenter la filière de leur choix. Pour chaque formation, les établissements du supérieur ont en effet dû énoncer des « attendus » qui figurent sur Parcoursup, soit les conditions que les élèves sont supposé-e-s remplir d'avance pour pouvoir être acceptée-s. Sous couvert de mieux les informer, il s'agit en fait de les décourager. Ils sont en effet aussi flous que discriminants, par exemple lorsqu'il devient requis de posséder des « compétences dans les disciplines scientifiques » pour intégrer une licence de psychologie, filière jusqu'à présent prisée par de nombreux et nombreuses élèves de terminale littéraire.

Ce parcours du combattant, outre le travail qu'il donne aux personnels chargé-es de le mettre en œuvre, aboutira à l'auto-exclusion des élèves les plus fragiles.

▶ Un choix de société

Avec cette réforme, le gouvernement fait en réalité le choix de fermer l'enseignement supérieur à de nombreux et nombreuses élèves de terminale, de préférence issue-s des classes populaires, comme seule réponse aux défis de la massification scolaire et de la hausse démographique. Un choix qui n'est pas inéluctable, puisqu'il n'y a pas si longtemps, dans des conditions similaires, en 1991, huit nouvelles universités avaient été créées par le biais du plan U 2000. Aujourd'hui, les organisations syndicales qui combattent ce plan considèrent qu'il faudrait, pour accueillir tou-tes les nouveaux et nouvelles étudiant-e-s et leur permettre de réussir, un plan d'urgence pour l'enseignement supérieur et la recherche, financé à hauteur de 3 milliards d'euros par an sur dix ans. Elles revendiquent la construction d'établissements et l'embauche de personnels titulaires, à hauteur de 5 000 créations de postes par an. Cet argent existe, si l'on observe par exemple que la suppression de l'ISF va coûter à l'État 5 milliards d'euros par an.

► Un recul historique

Le gouvernement tente ainsi de revenir sur un acquis social historique, gagné en 1968. Dès 1967 en effet, les universités craquaient du fait de l'explosion du nombre d'étudiant-e-s et un ministre de l'Éducation nationale nommé Alain Peyrefitte envisageait d'y répondre par une sélection très similaire à celle qui est proposée aujour-

d'hui. La grève générale de mai-juin 1968 a remis en cause ce projet, et permis d'inscrire dans la loi l'interdiction pour les universités de refuser l'inscription de bachelier-e-s. En 1986, le projet de loi Devaquet tente lui aussi de mettre en place la sélection à l'entrée de l'université et l'augmentation des frais d'inscription (soit une autre forme de sélection, par les revenus). Suite à une mobilisation massive des lycées et des universités, et l'assassinat d'un étudiant, Malik Oussekine, par la police après une manifestation, Devaquet dut démissionner et le projet fut abandonné.

Face à ces précédents, les gouvernements successifs s'y sont pris autrement : ils ont créé les conditions pour faire sauter le tabou de la sélection, c'est-à-dire rendre la situation suffisamment inacceptable pour faire passer cette solution pour la seule possible. Ils ont asphyxié les universités en les rendant « autonomes » en 2007, c'est-à-dire en les laissant gérer leurs locaux et leur masse salariale sans leur donner les moyens budgétaires de le faire. Puis en 2008, ils ont délégué à l'algorithme APB le soin de gérer la pénurie. On arrive alors à la situation de 2017, avec 800 000 candidat-e-s inscrit-e-s sur APB pour 600 000 places. Même si l'on en retire celles et ceux qui n'ont pas eu leur bac, le système ne pouvait qu'exploser... et la sélection s'imposer comme seul remède envisageable.

Aujourd'hui, nous sommes en 1968 du point de vue des conditions d'accueil des étudiant-e-s. Nous sommes en 1986, quand le gouvernement voulait mettre en place la sélection. Et comme en 1968, comme en 1986, nous devons gagner. Nous devons imposer un autre choix.

► Une catastrophe annoncée

On sait de toute façon que la réforme va conduire à une catastrophe. Sur la nouvelle plateforme, Parcoursup, les lycéennes et lycéens pouvaient faire 10 vœux, non-hiérarchisés. Alors que sur APB, l'obtention d'une réponse positive libérait automatiquement les vœux moins bien classés par l'élève, la non-hiérarchisation des vœux va contraindre les élèves, en pleines révisions du bac, à consulter régulièrement la plateforme et à libérer des places au compte-gouttes. Cette mesure va créer des listes d'attentes interminables, génératrices d'anxiété pour les

jeunes et leurs familles, dans un système qui mettra des mois à affecter les dernier-es candidat-e-s.

Aujourd'hui, les personnels des universités ne savent pas non plus comment ils vont faire pour examiner les milliers de dossiers d'élèves leur sont parvenus.

▶ Un choix de société

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas mettre en œuvre cette réforme. Dans de plus en plus d'universités, les étudiant-e-s se mobilisent par la grève, par l'occupation d'amphithéâtres pour s'organiser, par la mise en place de piquets de grève, par la manifestation. Ils luttent contre la sélection à l'entrée de l'université et contre la réforme de la licence, qui risque de mettre fin à la compensation (qui permettait d'avoir le diplôme en fonction de la moyenne générale et non de la validation de chaque unité d'enseignement) et aux sessions de rattrapage. La refonte proposée du premier cycle crée surtout une licence « à la carte », où l'on choisit tous ses enseignements et même la durée de la formation (entre deux et quatre ans), de sorte que les licences, toutes différentes, ne permettront plus l'accès aux mêmes droits. C'est la continuité de la réforme annoncée du lycée, avec des cursus « à la carte » et autant de possibilités de trier les élèves le plus tôt possible, et par la même occasion de réduire les volumes horaires des disciplines, donc les postes. Des personnels des universités sont eux aussi en grève. Ne les laissons pas affronter seul-e-s des attaques qui nous concernent toutes et tous également. Construisons ensemble un vaste mouvement de grève de toute l'éducation!





L'éducation prioritaire ciblée

Comme chaque année, les DHG sont tombées dans les établissements et, sans grande surprise, nous avons constaté que la politique du gouvernement, hostile aux classes populaires, se matérialisait dans nos Collèges et Lycées. C'est de façon très nette que des baisses de moyens ont donc été constatées dans les établissements de l'éducation prioritaire, notamment dans les différents bassins du Val d'Oise, malgré des hausses d'effectifs attendues quasiment partout.

Lorsque l'on observe les prévisions relatives aux DHG, on remarque assez vite que les établissements REP et REP+ sont particulièrement visés par les baisses de moyens. Ainsi, si l'on observe la grande majorité des collèges et lycées concernés par l'éducation prioritaire à Garges-lès-Gonesse, les effectifs augmentent dans 85 % d'entre eux. Pourtant, c'est dans ces établissements mêmes que l'on voit les dotations rognées. On compte désormais le nombre d'élèves par classe sur une base de 30, même en éducation prioritaire!

Ces deux villes qui sont particulièrement touchées par la précarité et le chômage semblent une fois encore devoir payer l'addition des politiques favorables aux plus aisés. La situation n'est d'ailleurs guère meilleure dans les autres villes populaires du département.

► Redonner du sens au collectif

Alors que partout l'heure est à l'individualisation et au chacun pour soi, les établissements scolaires de Garges et de Sarcelles ont cette fois décidé de prendre une toute autre direction : réhabiliter les luttes collectives et la solidarité. Lorsqu'on parle « moyens », la petite musique habituelle est bien connue : celles et ceux qui parviennent à se mobiliser obtiennent quelques miettes supplémentaires quand d'autres, moins organisés, continuent de subir le fatalisme ambiant et acceptent leur sort en s'arrangeant tant bien que mal pour continuer leurs missions de service public.

Cette situation permet aux autorités de nous mettre en concurrence en prenant d'un côté pour verser de l'autre. C'est ce qu'il se passe lorsque nous ne parvenons qu'à obtenir des audiences propres à un établissement. Mais la similitude des situations vécues est trop éclatante cette année pour que nous ne parvenions à voir que d'un établissement ou d'une ville à l'autre, nous sommes visés de la même manière. C'est donc une réponse collective qui est de mise.

C'est pourquoi une grande partie des établissements de Garges-Sarcelles se sont réunis afin de lutter pour l'obtention d'une audience collective auprès de l'Inspection académique. Cela permet de traiter une situation qui ne relève pas du particularisme d'établissements mais bien d'une réalité propre aux quartiers populaires et à l'éducation prioritaire dans ces deux villes. Cette demande d'audience collective bien que rare, n'est pas inédite puisqu'elle a déjà été formulée par le collec-

tif d'Argenteuil-Bezons, en lutte depuis le début de l'année pour les mêmes raisons. Ce dernier a obtenu, grâce à sa détermination, gain de cause.

Ainsi, le collectif Garges-Sarcelles a organisé un premier rassemblement qui a eu lieu à la Gare de Garges-Sarcelles avant les vacances de février. Le 3e forum de l'éducation prioritaire qui se déroulait le 7 mars à l'ESPÉ de Cergy a aussi été l'occasion avec le collectif Bezons-Argenteuil de fortifier le groupe autour de pratiques unitaires et solidaires pour faire entendre le ras-lebol des parents et des personnels de l'éducation prioritaire devant le mépris de l'institution.

suite page 6 -



► Prendre aux pauvres pour donner aux riches

Dans les quartiers populaires, il n'est pas nécessaire de disserter bien longtemps pour comprendre la nature de la politique que développe le gouvernement Macron. Alors que sous Hollande, les Lycées étaient déjà sortis de l'Éducation Prioritaire et qu'aujourd'hui les réforme du Lycée, du BAC et Parcoursup tentent de faire accepter l'idée d'une éducation au service du tri social et de la sélection des élites, il devient difficile de continuer à fermer les yeux devant l'offensive générale menée contre l'éducation pour tou-te-s et un service public de qualité. La ficelle est trop grosse pour nous duper : il s'agit bien de mettre l'école au service des intérêts économiques privés et d'enclencher le grand chantier de privatisation du service public d'Éducation par l'intégration des logiques de rentabilité et la mise en concurrence des établissements.

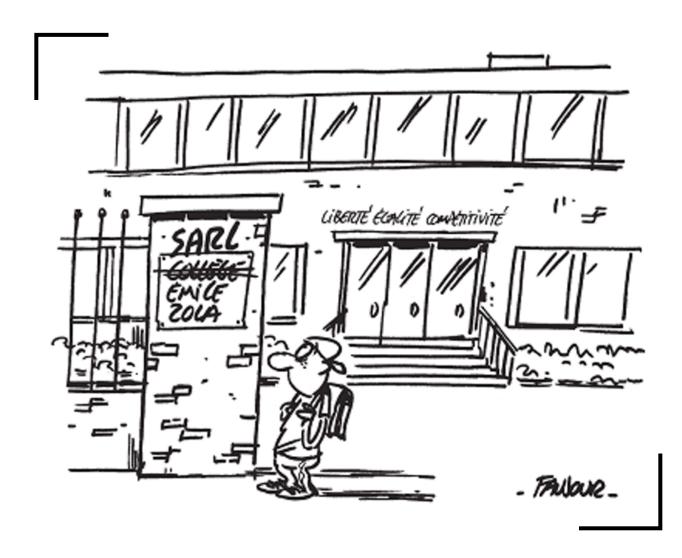
Privatisations, marchandisation, remise en cause du statut de fonctionnaire et des missions de service public, mise en concurrence des agent-e-s, précarisation accrue et assumée... Les attaques sont nombreuses et témoignent d'une grande cohérence du gouvernement dans sa politique en faveur des plus riches. Pendant que Macron supprime l'ISF, on pénalise les fonctionnaires et les retraité-e-s avec la hausse de la CSG. Alors que l'on a détruit le code du travail pour faciliter les licenciements dans le privé, on désigne les fonctionnaires comme privilégié-e-s. Tandis que Bernard Arnault devient 4e fortune mondiale avec une augmentation de son capital de 800 euros par seconde en 2017, on nous fait comprendre que nous devons faire des sacrifices et accepter la destruction des acquis sociaux gagnés par les luttes depuis un siècle.

► Journées de grève de la fonction publique, et après ?

Pour nous, il est plus que temps de cesser les lamentations et de relever la tête! Construisons partout des luttes collectives pour rompre avec l'isolement et redévelopper les services publics, en particulier dans les quartiers populaires. Après la journée de grève du 22 mars et celles qui doivent avoir lieu durant le mois de mai, nous, les fonctionnaires de l'éducation nationale, devons construire un mouvement plus large et intégrer également les autres secteurs afin de développer une véritable convergence public-privé permettant de stopper net les politiques antisociales menées par le gouvernement Macron.

► Sud Éducation 95 exige :

- L'acceptation d'une audience collective pour les établissements de Garges et de Sarcelles
- Une hausse significative des moyens dans les établissements scolaires et des recrutements de titulaires en fonction des besoins
- Des effectifs à 20 élèves par classe en éducation prioritaire pour améliorer le suivi et faciliter le travail pédagogique.
- ► Une baisse du temps de travail significative pour tou-te-s. ■



CA S'EST PASSÉ AINSI, EN 2018, DANS tel –, prend le prétexte d'un texte supposé être incorrect, mis sur le carnet de liaison VEILLANCE ENVERS SON PERSONNEL... tel –, prend le prétexte d'un texte supposé être incorrect, mis sur le carnet de liaison d'un élève par la collègue, pour convoquer celle-ci dans

C'EST UN ÉTABLISSEMENT du second degré classé R.E.P+: Réseau d'Éducation Prioritaire fort.

Par conséquent, l'une des 6 priorités du Référentiel qui guide les orientations éducatives pour ce type d'établissement – élaborées sous le sceau du ministère de l'Éducation nationale – consiste, entre autres, à Conforter une école bienveillante, c'est-à-dire "Une école qui « veille bien » sur les élèves, les sécurise, est attentive à leurs progrès comme à leurs difficultés". Noble directive, si l'en est.

Mais qu'en est-il pour SES enseignant-e-s : l'Institution veillerait-elle AUSSI au bien-être de ses personnel-le-s éducatifs dans leur quotidien professionnel, à l'absence de tensions psychologiques qui leur permet de travailler de la manière la plus sereine possible auprès de jeunes bien souvent remuants en cours ? L'une d'entre nous, en tout état de cause, n'a pas été sensible à la bienveillance de sa hiérarchie. L'ingrate!

Notre collègue a subi un parcours administratif plutôt singulier: elle est actuellement contractuelle, certes comme bon nombre de personnel-le-s recruté-e-s aujourd'hui dans l'Éducation Nationale. Mais elle a bénéficié autrefois d'un statut de titulaire jusqu'à ce que le ministère la raye de ses listes, profitant d'un arrêt de longue maladie - un peu trop long apparemment pour notre administration – pour lequel elle n'avait pas respecté, à son grand dam, les précautions indispensables

pour éviter la radiation après un certain délai d'absence devant élèves.

Tant pis pour elle, mais tant mieux pour l'Institution qui manque cruellement d'enseignant-e-s dans sa discipline scientifique : il lui suffit simplement de la reprendre au sein de l'Éducation Nationale... en tant que contractuelle, sans la moindre hésitation puisque, d'un point de vue pédagogique, elle a déjà acquis toute l'expérience nécessaire auprès d'un public scolaire.

Certes, le statut change en défaveur de l'enseignante mais, qu'importe, du moment que l'État y gagne. Car, non seulement cette situation précaire lui permet de la rétribuer beaucoup moins - et, dans ce sens là, il n'y a pas de petites économies à faire ! - mais, de plus, une contractuelle n'opposera pas d'acte d'insoumission quand il faudra lui « proposer » un poste à pourvoir dans les zones géographiques dites défavorisées où les demandes d'enseigner ne se bousculent pas, ou bien face à un-e chef-fe d'établissement. par exemple, autoritaire.

La voilà donc parachutée, en début d'année scolaire, dans cet établissement considéré comme assez "difficile". La Principale, qui a des vues à géométrie variable concernant la façon de s'adresser aux élèves — puisqu'elle ne se gêne pas dans son bureau pour hurler sur eux (bienveillance, bienveillance, quand tu nous tiens!) mais, par contre, n'accepte pas qu'un-e enseignante puisse s'emporter contre un perturbateur reconnu comme

tel –, prend le prétexte d'un texte supposé être incorrect, mis sur le carnet de liaison d'un élève par la collègue, pour convoquer celle-ci dans le cadre d'un entretien disciplinaire : "suite à un rapport dont [elle] faisait l'objet" a-t-elle écrit dans un courrier informatique.

Lors de cet entretien, accompagnée par un représentant des enseignants, il est aisé – en lisant simplement le mot du carnet à haute voix – d'apporter la contradiction à l'appréciation accusatrice de la Principale. Mais, malgré cette évidence, celle-ci maintient son avis abusif, soutenant qu'elle seule est en droit d'estimer l'aspect incorrect (ou pas) d'un mot à l'attention de la famille.

Soulignons au passage qu'aucun enseignant interrogé au préalable n'a considéré incorrect le texte de la collègue. Mais, bon... puisque la Principale occupe la fonction de CHEFFE d'établissement, c'est forcément elle qui doit savoir... et c'est forcément elle qui a raison!

À l'arbitraire de la décision, succède le mensonge, cynique : comme la collègue demande légitimement à la Principale de lui communiquer le rapport rédigé contre elle, la cheffe d'établissement affirme alors qu' "il n'y a pas de rapport [sur l'enseignante]", contredisant ainsi sans vergogne ce qu'elle a pourtant notifié par écrit.

Quelle habile manœuvre de la part de cette cheffe d'établissement! En effet, s'il n'y une a pas de rapport, il ne peut y sans avoir non plus de contre-rapport susceptible de démentir ou, tout au moins, de contrebalancer le signalement préjudiciable émis par la Principale sur l'enseignante. Et, si la version contradictoire de « l'accu-

sée » n'est pas ainsi prise en compte, seule la parole – même fausse – de la Principale fait foi alors dans le dossier administratif de la collègue...

Diabolique, avez-vous en tête? Pas du tout! Procédé génial pour l'Institution afin d'aller dans le sens de la Direction, sur ce qu'il faut penser d'une de ses personnelles, ou de son travail, en toute « objectivité».

L'affaire allait-elle néanmoins s'arrêter là ?

La collègue était loin de se douter qu'elle devrait encore subir les tourments de l'Institution... très vite.

Après l'entretien disciplinaire, alors que la collègue va débuter son cours, qu'apercoit-elle derrière les élèves qui sont rangés dans le couloir, attendant leur rentrée en classe? Une adulte qui se présente comme étant son inspectrice venue pour observer sa leçon, maintenant. Mais, dépêchée par qui ? Et pour quelles raisons exactement? La Principale, occupée à la sermonner auparavant pendant près d'une heure, n'a pas dû penser à informer l'enseignante de la visite au pied levé de son inspectrice. C'est un oubli..., n'en faisons pas un drame!

Après tout, pourquoi une I.A - I.P.R ne pourrait-elle pas débarquer à l'improviste pour rencontrer une enseignante, de surcroît après un entretien disciplinaire, quand on n'est de toute façon qu'une contractuelle? Cette dernière a-t-elle d'ailleurs le choix de refuser une inspection, commandée sans aucun doute par la Principale mais – s'il faut que l'institution se justifie quand même – dans l'intérêt des enseignées ?

suite page 8 -

Car, ayons toujours en tête l'une des 6 priorités du Référentiel qui consiste en "Une école qui « veille bien » sur les élèves, les sécurise, est attentive à leurs progrès comme à leurs difficultés". Donc, à ce titre, une inspectrice peut débouler de manière impromptue dans un cours afin d'évaluer le travail d'un-e professeur-e, sur précisément les progrès et les difficultés de nos chères têtes blondes d'une classe.

Qui oserait remettre en cause une telle évidence?

Contrairement à ce que la Principale avait cependant préjugé, l'inspectrice est plutôt satisfaite du déroulement de la leçon, voire encourage la collègue à

poursuivre ainsi, lui con- comme animée par un autocède-t-elle à la fin.

Quelle désillusion certaine pour la Principale lorsqu'elle l'apprend de la bouche même de l'inspectrice – en présence de la collègue -, alors qu'elles se retrou- d'une phrase, comme ça, vent toutes les trois pour faire le bilan de cette inspection inopinée... mais finalement positive pour la professeure!

Le pouvoir institutionnel irait-il alors jusqu'à désavouer l'une de ses administratrices les plus zélées du département ? – cette Principale apparaît dans beaucoup de réunions officielles où l'Institution a besoin d'un-e représentant-e des chef-fe-s d'établissement... -, certes vue subjectivement par nombre d'enseignant-e-s

ritarisme exacerbé, mais "qui remplit bien sa fonction de chef d'établissement" a tenu à souligner le D.A.S.E.N adjoint, au cours d'une audience, au détour l'air de rien...

Aussi, lors de la discussion qui s'en est suivie entre les deux seules représentantes de l'autorité cette fois-ci, la Principale arrive vraisemblablement à persuader l'inspectrice – contre son avis initial donc, et bien que la cheffe d'établissement n'ait pas assisté à ses côtés à la leçon de notre collègue – que cette dernière doit éprouver quelque faiblesse à faire cours. Car l'enseignante, bien que jugée dans un premier temps

compétente à tous points de vue, reçoit plus tard une « invitation forte », écrite, de la part de son inspectrice, à devoir s'inscrire à différents stages dans le cadre du Plan Académique de Formation, pour parfaire son enseignement.

Dernière précision, manifestement négligeable pour nos deux représentantes de l'autorité, pédagogique comme administrative, concernant cette noble « attention » de formation à l'égard de l'enseignante : notre collègue prendra sa retraite dans... 1 an et demi.

Jusqu'où notre Administration peut-elle aller dans sa bienveillance à l'égard d'une de ses personnelles... quand elle le veut!



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES:

À QUOI SERVENT NOS ÉLU-E-S ACADÉMIQUES ? POURQUOI IL EST IMPORTANT DE VOTER ?



N DÉCEMBRE 2018 auront lieu les élections professionnelles dans toute la Fonction Publique. Dans l'Éducation Nationale, nous élirons nos représentants au Ministère (niveau national) et au rectorat de Versailles (niveau académique).

Depuis les élections de 2002, le syndicat SUD Education a des représen-

tant-e-s élu-e-s au niveau académique. Quel est leur rôle ? A quoi servent-ils-elles concrètement?

Il s'agit avant tout de représenter le syndicat SUD Education et d'affirmer ses valeurs au sein des instances rectorales (groupes de travail, CAPA, audiences...). Mais il consiste également en un travail de conseil des collègues et de défense de leurs droits. Par exemple, les élu-e-s assurent le suivi des dossiers dans le cadre des mouvements inter-académique et intra-académique, de l'avancement d'échelon, du passage à la hors-classe, des congés de formation, de la liste d'aptitude, des postes adaptés, de l'affectation des TZR... Il arrive également qu'ils-elles doivent siéger en conseil de discipline pour des personnels. Il s'agit d'un véritable investissement et d'une réelle charge de travail pour nos représentant-e-s.

Le rôle de ces élu-e-s est très important. Ils nous garantissent notre représentativité au sein de l'académie de Versailles. Leurs interventions ont permis ces dernières années de débloquer des situations complexes voire conflictuelles entre personnels et administration et d'amener parfois cette dernière à corriger des erreurs de gestion de tout type qui auraient engendré des inégalités de traitement et des injustices.

Ainsi, si vous souhaitez défendre certaines valeurs et faire perdurer un syndicat intercatégoriel, autogéré, indépendant des partis politiques, un syndicat de lutte sociale qui refuse la cogestion, ne craint pas la hiérarchie et n'a pas peur de dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, il est nécessaire de voter et de faire voter SUD Education.

Faites entendre la voix de SUD Education et assurez la pluralité syndicale! ■

3ème Rencontre du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttes



U 25 AU 28 JANVIER 2018, s'est tenue à Madrid la 3ème Rencontre du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttes (RSISL) qui regroupe des syndicats de tous les continents. Solidaires, un des membres fondateurs, était représenté par une trentaine de personnes.

Une vingtaine de pays était également présents lors de cet événement.

Cette rencontre avait pour but de continuer le travail commencé lors des deux premières rencontres, d'abord en mars 2013 à Saint-Denis

puis en mars 2015 à Campinas au Brésil.

Ces collaborations ont pour objectif de développer la solidarité et le syndicalisme de lutte entre les pays par des échanges entre les différents syndicats.

A Madrid, différentes thématiques ont été choisies qui portaient tant sur des préoccupations communes à nos syndicats et nos réalités politiques (la répression, l'anticolonialisme, l'autogestion et la migration) que sur des thématiques sectorielles (automobile, santé, télémarketing, commerce et services, courrier et télécommunications, éducation, chemins de fer etc.).

Une journée particulière a également été consacrée à la lutte contre le patriarcat et pour la condition féminine avec des ateliers traitant du machisme dans le mouvement syndical, du lien entre lutte contre le machisme et lutte de la classe ouvrière, de la précarité dans le monde du travail (différences salariales, contrats à temps partiel imposés, ...), de la violence de genre et/ou violence machiste, des discriminations LGTBIQ+ ainsi que de l'avortement.

Ces échanges ont permis de continuer à prendre conscience de nos différentes réalités mais également d'une même logique néolibérale sévissant dans tous les pays, et à tous les niveaux, de la même manière. Il a donc été question de moyens communs d'actions et de communication afin de continuer à développer une solidarité internationale entre les différentes luttes locales et pouvoir ainsi soutenir et rendre visible les actions menées dans chaque pays. Par exemple, une des résolutions adoptées lors de la rencontre a été l'appel à la grève des femmes le 8 mars, phénomène particulièrement suivi en Espagne puisque le pays s'est retrouvé bloqué et relayé par les différentes composantes du réseau.

Ces quatre jours de réunion à un rythme soutenu ont permis des échanges nombreux et fraternels, alternant des réunions en plénière et des ateliers avec, en fin de la journée, une mise en commun diffusée sur internet et accessible sur la chaîne youtube de la CGT espagnole (l'hôte de cette rencontre). Grâce à l'aide d'une équipe de traducteurs-trices professionnel-le-s qui partageaient nos convictions, des gens du monde entier ont pu se comprendre et débattre de leurs réalités et de leurs luttes.

Les textes approuvés lors de cette rencontre ainsi que les textes des rencontres précédentes sont disponibles sur le site du RSISL : http://www.laboursolidarity.org/?lang=es

Le travail du réseau se poursuivra lors d'une prochaine rencontre dont le lieu et la date précise restent encore à déterminer.

L'internationalisme a toujours été une valeur fondamentale des luttes de la classe ouvrière et des mouvements progressistes et, puisque l'exploitation est internationale, la solidarité doit aussi s'organiser au-delà des frontières.

¡ LA LUCHA SIGUE!

bonnes raisons d'adhérer à SUD éducation Val d'Oise (95)

1. Un syndicat solidaire

Précarité, libertés publiques, droits des femmes, discriminations de genre, racisme, sans-papiers, La Poste, le Rail, OGM, recherche, culture, services publics, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. Notre Union syndicale Solidaires y contribue activement (elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels du public et du privé). Partout, la solidarité doit l'emporter sur la concurrence et la recherche du profit 🗖

2. Un syndicat unitaire et intercatégoriel



Parce que sectoriser les luttes et éparpiller les revendications revient à faire le jeu des pouvoirs, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade, titulaire ou non. SUD éducation prône l'unité d'action du front syndical, tout en portant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique et mener les actions nécessaires

3. Un syndicat démocratique

Nos assemblées générales d'adhérent-e-s fréquentes prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collèques qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel. Nous défendons la conduite des mouvements de grèves par les personnels mobilisés et mettons nos moyens au service des luttes

FAULUR.



L'école n'est pas une

4. Un syndicat de lutte



SUD éducation refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres) ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social fort, qui affronte le patronat et le gouvernement, sous le contrôle des grévistes éducation

5. Un syndicat de transformation sociale



SUD éducation lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Nous ne sommes ni nostalgiques d'un passé idéalisé ni pour le statu quo : l'école et la société sont profondément injustes, elles ont besoin de transformations majeures. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail